



# Rapport Annuel

R-co OPAL Emergents

29/12/2023

1. Informations générales.....	3
1.1 Acteurs.....	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC.....	4
2.1 Objectif de gestion.....	4
2.2 Stratégie d'investissement.....	4
2.3 Profil de risque et de rendement.....	11
2.4 Catégories de parts.....	12
3. Compte-rendu d'activité.....	13
3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023.....	13
3.2 Commentaire de gestion.....	13
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue.....	17
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	17
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice.....	17
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	18
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	18
4.4.1 Instruments financiers dérivés.....	19
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC.....	19
4.5 Risque global.....	19
4.6 Informations sur les risques financiers.....	19
5. Informations réglementaires.....	20
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients.....	20
5.2 Exercice des droits de vote.....	20
5.2.1 Politique de vote.....	20
5.2.2 Exercice des droits de vote.....	20
5.3 Politique de rémunération.....	21
5.4 Frais d'intermédiation.....	22
5.5 Données SFDR.....	23
6. Annexes.....	24

---

# 1. Informations générales

---

FCP de droit français.

## 1.1 Acteurs

### **Société de gestion**

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

### **Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts**

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

### **Sous délégué de gestion comptable**

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

### **Centralisateur**

Rothschild Martin Maurel

### **Commissaires aux comptes**

Deloitte & Associés

6 Place de la Pyramide

92908 – Paris – La Défense Cedex France

Signataire : Olivier GALIENNE

## 2. Caractéristiques principales de l'OPC

---

### 2.1 Objectif de gestion

#### Objectif de gestion

R-co OPAL Emergents a pour objectif de gestion d'obtenir, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence **MSCI Emerging Markets Daily TR (converti en euro et dividendes réinvestis)**

#### Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est le **MSCI Emerging Markets Daily TR** (code Bloomberg : NDUUEEGF Index) **(converti en euro et dividendes réinvestis)**.

Le MSCI Emerging Markets Daily TR, revenus nets et réinvestis (en date de J-1), est un indice de référence des actions de pays hors OCDE. Cet indice est calculé par Morgan Stanley Capital International. L'indice MSCI Emerging Markets Daily TR regroupe, au jour de l'établissement du prospectus, les principales capitalisations de pays hors OCDE. Cet indice est disponible sur le site [www.msci.com](http://www.msci.com)

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence MSCI Emerging Markets Daily TR n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Ce FCP a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence MSCI Emerging Markets Daily TR (converti en euro et dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un OPCVM indiciel.

### 2.2 Stratégie d'investissement

#### 1. Description des stratégies utilisées :

- L'allocation stratégique globale du portefeuille est la suivante :

Le FCP R-co OPAL Emergents est investi, dans le cadre d'un processus de sélection quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts et/ou actions d'OPC de droit français ou étrangers et/ou de fonds d'investissement de droit étranger, dont les OPC côtés/ETF

(Exchange Traded Fund), spécialisés sur le marché des actions internationales et principalement des pays hors OCDE (y compris les pays émergents). Le pourcentage minimum de détention de ces OPC ou fonds d'investissement sera de 90%.

Le FCP est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions internationales, via ses investissements en OPC ou fonds d'investissement spécialisés.

Le FCP pourra être exposé aux pays hors OCDE (y compris les pays émergents) jusqu'à 100% de son actif. De même il pourra être exposé aux risques liés aux micro et petites capitalisations jusqu'à 100% de son actif.

Il existe un risque de change pouvant atteindre 100% de l'actif net.

- **Allocation stratégique** : en vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit majoritairement en parts et/ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement, selon l'allocation globale suivante :
  - ✓ Entre 90 et 100% en OPC ou fonds d'investissement de droit étranger (dont les OPC côtés/ETF) spécialisés sur le marché des actions internationales ;
  - ✓ Entre 0 et 10% en produits de taux.
- **Sélection des sous-jacents** : le portefeuille R-co OPAL Emergents est arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :
  - ✓ La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actif, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
  - ✓ La sélection des OPC et fonds d'investissement dont les OPC côtés/ETF, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC et fonds d'investissement de l'univers d'investissement :
    - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les OPC et fonds d'investissement pré-sélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances d'OPC et de fonds d'investissement dans leur catégorie respective.
    - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC et fonds d'investissement offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC et fonds d'investissement étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

**Dérivés** : Le FCP peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, français ou étrangers. Ces instruments sont utilisés dans un but de couverture ou d'exposition du portefeuille. Le gestionnaire interviendra notamment sur le risque action à titre d'exposition et/ou de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition aux marchés « actions ». Pour ce faire, il couvre son portefeuille – dans la limite d'une exposition minimum de 60% de l'actif net - et/ou l'expose sur des indices actions ou des actions. L'exposition aux marchés actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 140%.

Le gestionnaire pourra également piloter l'exposition devise du portefeuille au moyen de couvertures de change.

La somme des engagements nets résultant des opérations sur instruments financiers à terme ne peut représenter globalement plus d'une fois l'actif net.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « *Caractéristiques environnementales et/ou sociales* » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

## **2. Description des catégories d'actifs :**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FCP sont :

- **Actions** : néant.
- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations** : 0-10% de l'actif net.
- **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger** : 90-100% de l'actif net.

Le FCP pourra investir :

- **jusqu'à la totalité de son actif** en parts ou actions d'OPCVM dont les OPCVM cotés/ETF de droit français ou européens qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.

- **jusqu'à 30% de son actif** : en parts ou actions de FIA de droit français et/ou étranger et/ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger dont les OPC coté ETF, à condition que les critères fixés à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier soient respectés.

N.B. : Le FCP pourra notamment employer son actif dans des OPC ou des fonds d'investissement gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le Groupe Rothschild & Co.

## **3. Utilisation des Instruments dérivés :**

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers.

Ces instruments sont utilisés dans un but de couverture ou d'exposition du portefeuille. Le gestionnaire pourra notamment avoir recours aux instruments suivants : contrats à terme sur devises, futures sur indices actions, sur taux d'intérêt, sur devises, options sur indices actions, sur produits de taux ou sur devises, etc.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition aux marchés actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 140%. Le gestionnaire pourra également recourir à des instruments financiers à terme en vue de gérer l'exposition de l'actif du portefeuille aux devises autres que l'euro.

La somme des engagements nets résultant des opérations sur instruments financiers à terme ne peut représenter plus d'une fois l'actif net.

### Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc.
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles le FCP négocie.

#### **4. Titres intégrant des dérivés :**

L'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 10% de l'actif net (Bons de souscriptions, EMTN indexées ou structurées, autocall, warrants, ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés) en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché action.

#### **5. Dépôts :**

Le FCP pourra avoir recours jusqu'à 10% de l'actif du FCP à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du FCP.

#### **6. Emprunts d'espèces :**

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

#### **7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

- Description générale des opérations :

- Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC.

- Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

- Données générales pour chaque type d'opération :

- Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) et d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif de l'OPC. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 10% de l'actif.

- Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

- Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :

- Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de l'OPC. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ».

- Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

- Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

#### **Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :**

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires.

#### **Profil de risque :**

*« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. »*

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants :

- 1- Risque de perte en capital : Il existe un risque de perte en capital, le FCP n'intégrant aucune garantie en capital.
- 2- Risque lié à la gestion discrétionnaire :  
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- 3- Risque de marchés : oui
  1. liés aux investissements et/ou expositions directs et indirects en actions,
  2. liés aux investissements directs et indirects sur les marchés des pays hors OCDE (y compris les pays émergents)  
**L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés des pays hors OCDE y compris les pays émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales**
  3. liés aux investissements et/ou expositions directs et indirects en actions de micro et petites capitalisations  
**L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (micro/small cap) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements.**

Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

- 4- Risque de change :
- Le porteur pourra être exposé à un risque de change sur la totalité du portefeuille (100% maximum). Certains éléments de l'actif sont exposés à des devises différentes de la devise de référence du FCP ; de ce fait, l'évolution des taux de change est susceptible d'entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
- Parts libellées dans une devise autre que l'euro : les porteurs des parts libellées dans une devise autre que l'euro subiront, en plus, un risque de change relatif à l'évolution entre cette devise et l'euro. Ce risque aura un impact sur la performance des porteurs qui détiennent ces parts.
- 5- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) : La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères.
- Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes.
- Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.
- 6- Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.
- 7- Risque de taux : Risque lié aux investissements dans des produits de taux. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du FCP pourra baisser ;
- 8- Risque de contrepartie :
- Le FCP peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des instruments financiers à terme (dérivés négociés de gré à gré). Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent le FCP à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative du FCP. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées au FCP conformément à la réglementation en vigueur.
- 9- Risques liés aux opérations et cessions temporaires de titres : Outre le risque de contrepartie précédemment mentionné, l'utilisation de ces techniques, la gestion de leurs garanties et leurs réutilisation impliquent certains risques spécifiques tels que la possibilité d'un manque de liquidité pour tout instrument ; les éventuels risques en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci ; des risques opérationnels, de conservation ; un risque de mauvaise évaluation et un risque de contrepartie.

Si le recours à ces opérations s'avère inadéquat, inefficace ou un échec en raison des conditions de marché, l'OPC peut subir d'importantes pertes qui auront un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.

- 10- Risque de surexposition du FCP : Le FCP pourra avoir recours à des effets de levier. La surexposition ne pourra représenter plus de 140% de l'actif net sur le risque action et plus de 200% sur le risque global, elle pourra contribuer à accentuer le risque de performance et le risque en capital énoncés ci-dessus. Il est possible que la valeur liquidative du FCP puisse baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.
- 11- Risque que la performance du FCP ne soit pas conforme à ses objectifs, aux objectifs de l'investisseur (en précisant que ce dernier risque dépend de la composition du portefeuille de l'investisseur) ;

**Garantie ou protection** : Néant.

## 2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions internationales..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- **Impact des techniques** telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

## 2.4 Catégories de parts

Parts	Code Isin	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Décimalisation	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale*
C EUR	FR0011445378	Capitalisation	EUR	Millièmes de parts	Tous souscripteurs et sont notamment destinées à être distribuées directement auprès des investisseurs par la société de gestion du FCP ainsi qu'auprès de la clientèle privée du Groupe Rothschild & Co	1 part* (VL d'origine : 576,60 Euros)
C USD	FR0011445386	Capitalisation	USD	Millièmes de parts	Tous souscripteurs et sont notamment destinées à être distribuées directement auprès des investisseurs par la société de gestion du FCP ainsi qu'auprès de la clientèle privée du Groupe Rothschild & Co	25 parts* (VL d'origine : 1171,12 USD)
C CHF	FR0011445394	Capitalisation	CHF	Millièmes de parts	Tous souscripteurs et sont notamment destinées à être distribuées directement auprès des investisseurs par la société de gestion du FCP ainsi qu'auprès de la clientèle privée du Groupe Rothschild & Co	25 parts* (VL d'origine 1024,42 CHF)
F EUR (ex-Part C)	FR0010323303	Capitalisation	EUR	Millièmes de parts	Tous souscripteurs et plus particulièrement destinées aux partenaires de la société de gestion ou bien aux sociétés de gestion tierces	1 part* (VL d'origine : 100 Euros Division de la valeur liquidative par 3 le 14.04.08)
I EUR	FR0011445410	Capitalisation	EUR	Millièmes de parts	Tous souscripteurs mais plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC	20 parts* (VL d'origine : 100.000 Euros)

\*Le dépositaire et la société de gestion sont exonérés de l'obligation d'achat minimal initial. Ces derniers peuvent souscrire au minimum 1 part.

## 3. Compte-rendu d'activité

### 3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-co OPAL Emergents C EUR	-1,63 %	5,80 %
R-co OPAL Emergents F EUR	-2,11 %	5,80 %

Note : Les performances de R-co OPAL Emergents sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

### 3.2 Commentaire de gestion

La faillite de la Silicon Valley Bank, et de façon presque concomitante la chute et le rachat de Crédit Suisse par UBS, sont venus interrompre en fin de trimestre la dynamique positive dans laquelle s'inscrivait la conjoncture mondiale, portée par l'abandon de la politique zéro-covid en Chine et par les bonnes surprises économiques en Europe qui a évité une crise énergétique à la faveur d'un hiver clément. L'hypothèse d'un atterrissage brutal de la première économie mondiale avait progressivement cédé la place à celle d'un atterrissage en douceur puis à celle d'une absence d'atterrissage, et c'est dans un paysage relativement dégagé que la banque centrale américaine s'apprêtait à entériner, avec une hausse de 475 points de base en 9 réunions consécutives la première année d'un cycle de resserrement monétaire historique sur 40 ans, tant par sa rapidité que par son ampleur. Mais parce qu'elles avaient retenu les leçons de 2008 avec les dommages collatéraux provoqués par la faillite de Lehman Brothers et la propagation de la défiance des agents dans tout le système bancaire, la Fed et la FDIC sont intervenues rapidement et massivement pour garantir les dépôts de l'ensemble des clients de SVB et proposer des facilités de prêts à l'ensemble des banques de la place. Le resserrement monétaire mené par la BCE, bien que d'une moindre ampleur, a également mis sous pression les taux de dépôts et généré des pertes d'évaluation des portefeuilles d'actifs. Néanmoins la réglementation du secteur et la gestion des risques des établissements européens ont permis d'éviter une crise de confiance. Aux Etats-Unis, où la dégradation des conditions de financement commence à peser sur la croissance, le ralentissement du crédit devrait peser sur la demande, à la fois sur la consommation et sur l'investissement. Le marché du travail devrait finir par être affecté, notamment dans les services, qui jusqu'ici soutiennent la demande. Les petites entreprises, qui représentent plus de 45% de l'emploi total sont les plus fragiles face aux conditions de financement et alimenteront cette moindre pression sur l'emploi et l'inflation salariale. En Europe, alors que les bons chiffres de croissance sont principalement le fait d'une baisse des importations et d'un restockage important, les dépenses de consommation et d'investissement ne devraient pas s'améliorer compte tenu de la hausse des coûts de financement et des contraintes de bilans des banques. L'Europe reste très dépendante de la Chine, qui en dépit d'un début d'amélioration de sa conjoncture ne devrait pouvoir compenser le ralentissement américain et éviter à l'économie du vieux continent d'entrer également en récession sur l'année 2023. L'inflation ralentit, en grande partie grâce à une moindre contribution énergétique qui masque la rigidité de l'inflation sous-jacente. Il reste pour encore quelques mois un potentiel baissier pour l'énergie, bien que la réduction

de production de l'OPEP, qui a entraîné un rebond du prix du baril de près de 25% depuis ses plus bas de mi-mars, montre que rien n'est définitivement acquis à ce niveau. Si plusieurs indicateurs de prix (voitures d'occasion et prix des logements aux Etats-Unis) sont favorablement orientés, l'inflation des services continue de stagner, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, et les salaires se stabilisent (aux Etats-Unis) ou s'apprécient (en Europe), ce qui ne peut satisfaire les banques centrales. A mesure que les effets du resserrement monétaire et de la rareté du crédit se feront sentir sur la croissance, cette inflation sous-jacente disparaîtra, mais le chemin de la baisse risque de peut prendre du temps et d'être cahoteux, à un moment où la croissance et la stabilité financière inquiètent. Dans ce cadre, la politique monétaire va dépendre de l'ampleur du ralentissement économique et de la baisse du rythme d'inflation. Aux Etats-Unis, plusieurs présidents de Fed régionales sont ouverts à une pause, notamment afin d'apprécier l'effet encore incertain de la dose supplémentaire de resserrement provenant du ralentissement des prêts bancaires. A ce stade, personne n'évoque encore d'assouplissement pour l'année en cours, ce que ne reflètent pas à ce jour les marchés obligataires. Alors que notre position sur la Chine reste importante, nous avons largement diversifié le portefeuille en Europe centrale, en Turquie ou encore en Arabie Saoudite. Nous sommes restés prudent sur l'Inde dont les valorisations nous apparaissent comme trop élevées.

Après les sévères turbulences qu'ont connues les principaux indices lors de la propagation mondiale du Covid-19 en 2020, ou avec l'invasion de l'Ukraine en mars dernier, les marchés ont réalisé un beau parcours, marqué également par une baisse sensible de la volatilité. Parmi les principales surprises qui ont conditionné l'orientation des marchés au cours de ce premier semestre, la croissance mondiale a démontré une forte résilience et mis à mal la plupart des scénarios publiés en début d'année. D'après les dernières prévisions de la Banque Mondiale, la croissance dans les économies avancées devrait éviter de basculer en territoire négatif, passant de 2,6 % en 2022 à 0,7 % en 2023. Les États-Unis devraient ralentir à 1,1 % et la Zone euro à 0,4 %. En excluant la Chine, les pays émergents devraient, quant à eux, voir leur croissance ralentir à 2,9 % cette année contre 4,1 % l'année dernière, pour porter la croissance mondiale à 2,1 % contre 3,1 % l'an dernier. Alors que le secteur manufacturier a souffert de l'augmentation des coûts et de la baisse de la demande, le secteur des services a remarquablement bien résisté, grâce à la vigueur du marché du travail et à l'épargne accumulée depuis 2020. Au cours de ce premier semestre, les valeurs technologiques liées au thème de l'intelligence artificielle ont également été un soutien fort, en suscitant un mouvement acheteur à la fois durable et puissant. Les questions qui se posent légitimement autour de la contribution de ces quelques valeurs – les 7 plus grandes valeurs de la cote américaine (Apple, Microsoft, Amazon, Google, Meta, Nvidia et Tesla) sont responsables d'environ 85 % de la hausse du S&P 500 depuis le début de l'année – trouvent encore aujourd'hui un écho favorable, fondé sur la correction forte de ces mêmes valeurs en 2022 et par la rentabilité et la solidité de ces sociétés. La hausse de la plupart des marchés en début d'année ne s'est cependant pas faite sans encombre, et a été perturbée par de nombreux vents contraires qui, au-delà de l'indécision et du manque de convictions qu'ils ont provoqué chez les investisseurs, restent d'actualité. D'abord, la levée de la politique zéro-Covid en Chine a entraîné de grands espoirs quant à la reprise de la croissance du pays. La déception a rapidement été à la hauteur des attentes, et des indicateurs comme le niveau de confiance des entreprises, une production industrielle particulièrement faible, les ventes de détail ou la croissance des importations, ont montré l'incertitude qui accompagnait le faible sursaut du pays. Par ailleurs, les hausses des taux, qui ont été initiées par les banques centrales en mars 2022 pour la Fed et en juillet dernier pour la BCE, ont logiquement impacté les conditions financières. Si les effets ont jusqu'ici été modestes sur les ménages, et contrecarrés par des marchés du travail dynamiques et l'épargne accumulée, ils ont provoqué des faillites bancaires significatives aux États-Unis, avec des montants d'actifs comparables à ceux des faillites en 2008. La défiance des épargnants et des investisseurs s'est étendue en Europe avec la chute de Crédit Suisse, et ces tensions bancaires pourraient continuer de peser sur l'octroi de crédit, handicapant le rythme de reprise de la croissance mondiale future. Dans ce cadre, l'indice des actions mondiales, après avoir perdu près de 20 % l'an dernier, a regagné près de 14 % en dollars (et 12,5 % en euros) depuis le début de l'année. Les États-Unis ont connu un premier semestre euphorique mais qui, à l'instar d'autres marchés développés, a montré

des divergences majeures au sein de la cote. Les valeurs technologiques, portée par l'intelligence artificielle, ont gagné environ 32 % (indice Nasdaq composite) grâce à la forte performance de plusieurs géants du secteur, les sept plus grosses valeurs de la cote réalisant à elles seules une performance de 54 % en dollars. Dans le même temps, les secteurs de l'énergie, de la santé, des financières et de la consommation non cyclique ferment la marche, et pèsent sur l'indice Dow Jones qui ne progresse que de 2,1 % depuis le début de l'année. Après une année de contraction marquée par des hausses de taux et l'impact de la politique zéro-Covid en Chine, les marchés européens ont retrouvé leurs plus hauts niveaux, l'indice Euro Stoxx 50 progressant de 16 %, tandis que l'indice européen (Stoxx 600) s'est apprécié de 9 %. Les secteurs de la technologie, des loisirs et de l'automobile ont réalisé les meilleures performances sur le semestre, à l'instar du luxe qui a largement tiré le marché français et la distribution. Les marchés asiatiques terminent la période en ordre dispersé, avec le Japon qui progresse de 27 % en devise locale grâce à la politique toujours très expansionniste de sa banque centrale, tandis que l'indice chinois Hang Seng, dans un contexte géopolitique toujours tendu et de poursuite du déclin du secteur immobilier a perdu 3 % sur le semestre. Sur les taux, la volonté des banques centrales de poursuivre la hausse des taux directeurs s'est heurtée à la conviction profonde des investisseurs que le cycle de resserrement touchait à sa fin. Dans ce cadre, les emprunts souverains ont enregistré de belles performances depuis le début de l'année et continuent d'offrir des rendements attractifs. Le taux à 10 ans américain offre un rendement de 3,8 % et le 10 ans allemand de 2,4 %.

Au cours de la période, la performance des fonds a été globalement décevante. Nous avons réajusté les positions en faisant quelques arbitrages. Au niveau géographique, l'Amérique Latine a été de nouveau augmentée.

Les marchés d'actions ont légèrement consolidé au cours de ce troisième trimestre, sans remettre en cause les bonnes performances réalisées sur la première moitié de l'année. Alors que le marché chinois continue de décevoir, les autres zones géographiques se sont quasiment maintenues à l'équilibre, d'abord grâce à la résilience des bénéfices des entreprises, mais aussi à l'optimisme qu'a pu générer l'intelligence artificielle sur les profits futurs. La dynamique économique mondiale et les réactions des marchés restent, pour autant, difficiles à analyser. Le ralentissement économique tarde à se matérialiser, tandis que l'inflation, après une première phase de normalisation aussi logique que « facile », se stabilise sur des niveaux encore trop élevés et met les banques centrales face à un dilemme sérieux. Pour les prochains trimestres, plusieurs scénarios aux conséquences significatives sont ainsi susceptibles de se concrétiser. À l'instar de la première partie de l'année, la résilience de l'économie américaine a continué de surprendre au troisième trimestre, en dépit d'un environnement marqué par une politique monétaire toujours restrictive, par la fin de l'effet de rattrapage post-Covid et par un moindre soutien des dépenses publiques. Le consensus et l'OCDE anticipent respectivement une croissance américaine 2023 à 2,1 % et 2,2 %, qui s'est appuyée jusqu'ici sur le plein-emploi et des hausses de salaires conséquentes, ainsi que sur la consommation de l'épargne accumulée pendant la pandémie et le recours au crédit qui ont maintenu la demande des ménages. La croissance européenne a, quant à elle, plutôt déçu, notamment avec un niveau d'épargne qui reste élevé et ne permet pas, pour l'instant, d'envisager une croissance supérieure à 0,6 % pour 2023. Enfin, la Chine est toujours confrontée à une activité en recul et à une crise profonde de son secteur immobilier face auxquelles les autorités multiplient les mesures de soutien pour atteindre leur objectif de croissance de 5,1 %. L'inflation a également été un point de différenciation entre les régions. Aux États-Unis, le taux d'inflation sous-jacente reste élevé à 4,3 % (-2,3 points sur 11 mois) mais reste sur une dynamique rassurante de ralentissement. En Europe, celle-ci met davantage de temps à se normaliser et n'a baissé que de 1,2 point au cours de l'année écoulée, pour s'établir à 4,5 %, poussant la BCE à relever ses taux une nouvelle fois en septembre. Ce resserrement explique, pour partie, la performance en retrait des actions de la Zone euro qui, sur le trimestre dernier, se sont repliées de 4,2 %, tandis que les marchés émergents et les États-Unis finissent quasiment à l'équilibre en euro (dollar à +2,9 % contre euro). Le Topix termine juste au-dessus de 2 % en euro, profitant de la dépréciation du yen (-3,1 % contre euro), du retour de l'inflation et des révisions haussières des bénéfices par actions. Confronté au discours des banques centrales et aux risques liés à la

soutenabilité des dettes souveraines, les emprunts d'État se sont logiquement repliés. En Europe, ils affichent sur le trimestre une contraction de 2,5 % (Iboxx Euro Eurozone Sovereign Overall Total Return). L'or, après s'être apprécié de presque 14 % dans le courant de la première partie de l'année, s'est replié sur le trimestre passé de 3,6 % pour ne plus afficher qu'une progression de 2,9 % en dollars depuis le début de l'année. Le pétrole s'est apprécié de 27 % en dollar sur le trimestre (WTI) et progresse à présent de presque 16 % depuis le début de l'année. Les banquiers centraux continuent de s'interroger sur le caractère suffisamment restrictif de leurs politiques monétaires. Leur communication tend vers l'arrêt de leur cycle de hausses de taux directeurs, mais tout autant sur la nécessité de maintenir ces derniers sur les niveaux actuels aussi longtemps que nécessaire pour contraindre durablement l'inflation.

Après son très parcours depuis le début de l'année, nous avons cédé l'ETF Amundi MSCI Eastern Europe Ex Russia. Le fonds BNP Green Tigers a été cédé. Nous avons privilégié les grandes capitalisations en Asie avec les fonds Morgan Stanley Asia Opportunity ou Vontobel mtx Sustainable Asian Leaders.

L'année boursière s'achève dans un climat euphorique comme l'illustre la hausse de 3.62% en euros du MSCI World Net TR en décembre qui propulse les actions mondiales à un nouveau record. Les investisseurs sont convaincus que la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique sonne la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débiter dès le printemps prochain aux USA, Mr Powell ayant déclaré que les taux directeurs étaient « probablement à leur sommet ou à proximité ». Alors que les nouvelles projections (« dots ») des membres de la Fed anticipent désormais 3 à 4 réductions de taux l'année prochaine, les traders en envisagent 6 pour un total de 160 bp. Sans surprise, la BCE a encore opté pour une pause ce mois-ci grâce à un taux d'inflation ralentissant à 2,4% en novembre en variation annuelle, plus bas depuis août 2021, et des projections actualisées intégrant une inflation en recul par rapport aux précédentes prévisions. Mme Lagarde a en revanche douché tout espoir de baisses de taux en 2024 en indiquant d'une part que ce sujet n'avait pas été du tout discuté lors du dernier comité monétaire, et que d'autre part les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu. Malgré cette prudence affichée, les investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la zone euro étant dorénavant attendu en hausse de seulement 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier, et misent par conséquent sur 5 baisses de taux de 25 bp l'année prochaine. En décembre, les actions américaines gagnent encore 2.90% (S&P 500 TR en €), grâce aux valeurs technologiques qui signent leur meilleure année depuis 1999 (Nasdaq 100), dont les « Magnificent Seven » (Alphabet, Tesla, Meta, Nvidia, Apple, Amazon et Microsoft) qui rebondissent de plus de 108% cette année après -45,45% en 2022 (Bloomberg Magnificent Seven Index en US\$). Le soulagement des investisseurs face au biais plus accommodant des banques centrales a permis à la volatilité des actions américaines de revenir à ses plus bas niveaux depuis la pandémie à 12% environ (indice VIX). Les actions de la zone euro montent encore de 3.24% ce mois-ci et terminent l'année sur un gain de 18.55% (Euro Stoxx TR), dopées notamment par les marchés du sud (Espagne-Ibex +22.76% et Italie-FTSEMIB +28.03%). Malgré les nouveaux records atteints par les bourses indienne et brésilienne, les marchés émergents limitent leur hausse à 6.11% en 2023 (MSCI Emerging Markets TR en €), plombés par les actions chinoises qui enchaînent leur troisième année d'affilée dans le rouge à cause de la persistance de la crise immobilière et d'une reprise économique post-covid en-deçà des attentes. Les marchés obligataires ont poursuivi en décembre leur rebond grâce au ralentissement de l'inflation et à la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine qui ont permis aux taux à 10 ans américain de se détendre de 111 bp depuis le 19 octobre 2023 quand les rendements culminaient à leur plus haut depuis 2007 à 5%. Après des pertes historiques de 18,44% en 2022, les obligations souveraines de la zone euro ont repris 7.15% (iBoxx Eur Eurozone Sovereign) cette année, meilleure performance depuis 2014 et qui a été totalement réalisée au cours des trois derniers mois.

L'allocation a été globalement stable. On notera toutefois la hausse du poids de l'Indonésie et de l'Arabie Saoudite. La Turquie a été totalement cédée.

## 4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

---

### 4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

#### 1er juillet 2023

Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

#### 4 décembre 2023

- Désignation de deux centralisateurs délégués (en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat) :

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear : Rothschild Martin Maurel

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé Iznes : IZNES.

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »), à compter du 29/12/2023.
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

### 4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

**Table 1. Achats**

Titres	En euros
VON SUS AXJ EQ IC	32 120 278,64
RMM COURT TERME C	31 853 053,95
MSIF AS OPP ZC	21 740 326,09
B P GREEN TIGERS I C	20 428 421,89

**Table 2. Ventes**

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	31 901 437,26
FIRST ST GR CH I	23 051 626,43
B P GREEN TIGERS I C	19 728 671,24
VON SUS AXJ EQ IC	18 950 943,46

### 4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

### 4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0.219
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
<b>Total</b>	<b>- 0</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0

- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
<b>Total</b>	<b>- 0</b>

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

<b>Revenus et frais opérationnels</b>	<b>Montant en devise du portefeuille</b>
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
<b>Total des revenus</b>	<b>- N/A</b>
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A
- Autres frais	- N/A
<b>Total des frais</b>	<b>- N/A</b>

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

**4.4.1 Instruments financiers dérivés**

Néant.

**4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**4.5 Risque global**

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

**4.6 Informations sur les risques financiers**

Néant

## 5. Informations réglementaires

---

### 5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

### 5.2 Exercice des droits de vote

#### 5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligataires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

#### 5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

### 5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

*(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.*

*(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.*

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	28	5,8		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,6		

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés  
Effectifs en ETP*

## 5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

### Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

### Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

## **5.5 Données SFDR**

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

# 6. Annexes

---

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

**environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 12,87 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers des informations collectées grâce à notre questionnaire propriétaire, au cours de nos échanges avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacents et celles disponibles dans MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères :

- Au niveau de la société de gestion :
  - o Pilier Environnemental : politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions carbone des portefeuilles, etc.
  - o Pilier Social : gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.
  - o Pilier Gouvernance : indépendance du board, politique de rémunération, etc.
- Au niveau du fonds : Intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du fonds, calcul de l'intensité carbone, labels, etc.

## Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG (/10)	5,31	5,61
Note E (/10)	4,96	4,81
Note S (/10)	4,91	4,84
Note G (/10)	4,67	4,5
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	168,05	258,4
Exposition aux réserves de charbon (%)	0,80%	1,10%
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0,74%	0%

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

## Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les OPC sous-jacents peuvent intégrer une partie d'investissements durables au regard de l'interprétation de la définition SFDR des sociétés de gestion de ces OPC. Au 29/12/2023, la proportion d'investissement durable du produit financier est de 12,87%.

Nous avons utilisé les données reportées par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 0,06%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Nous avons utilisé une donnée reportée et disponible auprès de MSCI ESG Research.

## Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

La taxonomie européenne établit le principe consistant à ne pas causer de préjudice important à ses objectifs et qui s'accompagne de critères spécifiques. Les données de MSCI ESG Research prennent en compte en partie et selon un principe de best effort ces éléments sous-jacents.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs au respect du principe de ne pas causer de préjudice important dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La taxonomie européenne repose sur des activités substantiellement contributives sur le plan environnemental dont les incidences négatives sont encadrées par le principe consistant à ne pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie européenne et par les garanties sociales minimales associées.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs à l'intégration des principales incidences négatives (PAI) dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des PAI obligatoires, ou le cas échéant utiliser des proxies ou données qualitatives sur la même thématique.

## Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

La taxonomie européenne respecte des garanties minimales que sont les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies et les conventions de l'Organisation internationale du travail.

Par ailleurs, et au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous intégrons dans notre processus de sélection de fonds, l'analyse de la politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC) mise en œuvre par les sociétés de gestion.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

- o Emetteurs privés :
  - Changement climatique
    - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
    - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
    - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
  - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
  - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
  - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	6 066,4	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	1 870,7	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	50 085,0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	7 937,0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	58 022,1	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	52,5	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	16,2	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	433,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	68,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	502,6	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	1 046,5	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,9	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	74,9	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,1	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	1,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	2,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	3,1	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	4,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,7	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,2	GWH/ MEUR

6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,4	GWH/MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	38,8	GWH/MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	1,6	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	143,8	T/MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	1,4	T/MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	1,9	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	66,4	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	22,8	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	27,8	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,8	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	297,2	TCO2/MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	38,6	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	3,4	%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

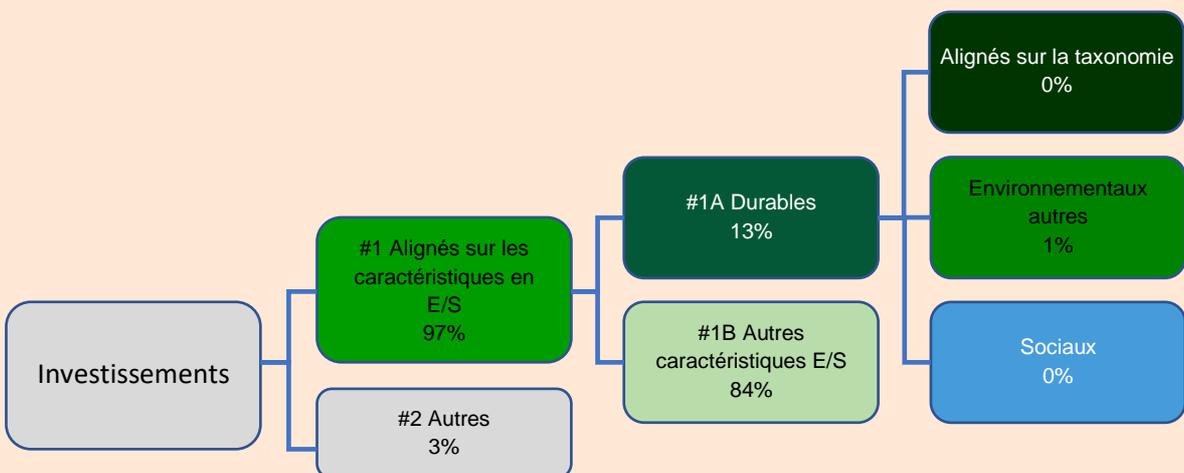
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Msisf-asian Opp-z Usd	Actions Asie ex Japon	15,72 %	Asie Ex Japon
Larrainvial-latam Equity-i	Actions Amérique Latine	15,11 %	Amérique Latine
Uti Indian Dyn Eqty-eur Rdr	Actions Asie ex Japon	11,64 %	Asie Ex Japon
Future Msci Emgmt Mar24	Futures sur Indice	11,57 %	Pays Emergents



# Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

## Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Ils sont calculés sur la base des dernières données reportées disponibles calculées par les sociétés de gestion.

## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Actions Asie ex Japon	70,13 %
Actions Amérique Latine	17,68 %
Futures sur Indice	11,57 %
Monétaire	11,02 %
Actions EMEA	3,35 %
Actions Asie - Pacifique	2,91 %
Actions Pan Européen	2,00 %
Actions Pays Emergents	1,79 %

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie

## de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

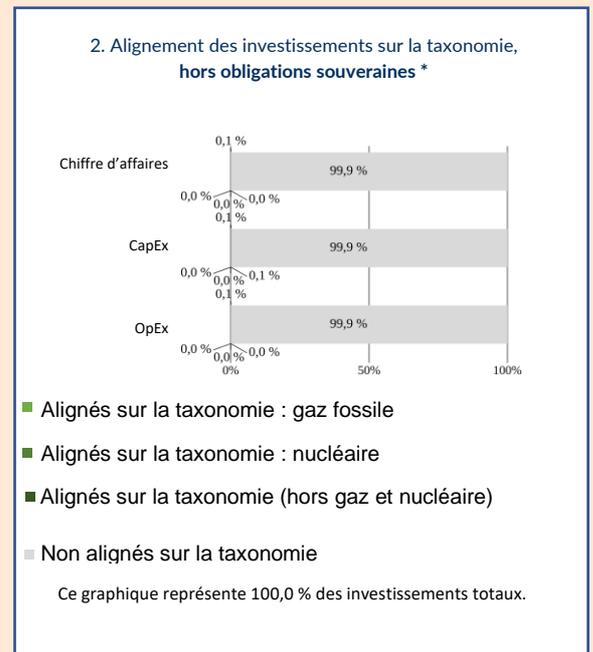
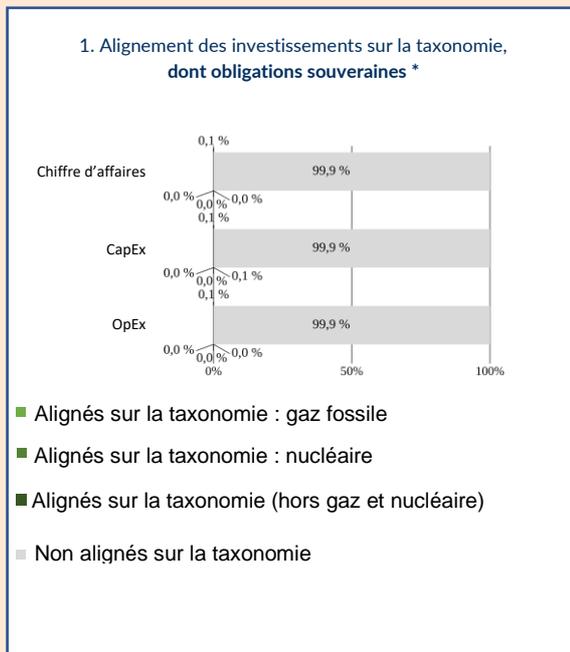
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,00% et de 0,03% dans des activités habilitantes.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

## Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 0,06%.

## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 0,92% de l'actif net.

## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif social est de 0,38% de l'actif net.

## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des OPC qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG, ainsi que dans des liquidités. Néanmoins, ils respectent tous le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces OPC en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit .

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'allocation au sein du portefeuille, en lien avec le respect des exigences durables du produit, des expositions sous-jacentes aux listes d'exclusion applicables, et/ou des mises à jour des diligences et des actions d'engagement menées auprès des sociétés de gestion sous-jacentes – et notamment en rapport avec l'intégration des exigences réglementaires SFDR.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



# R-co OPAL Emergents C EUR

Fonds de Fonds Actions Emergentes

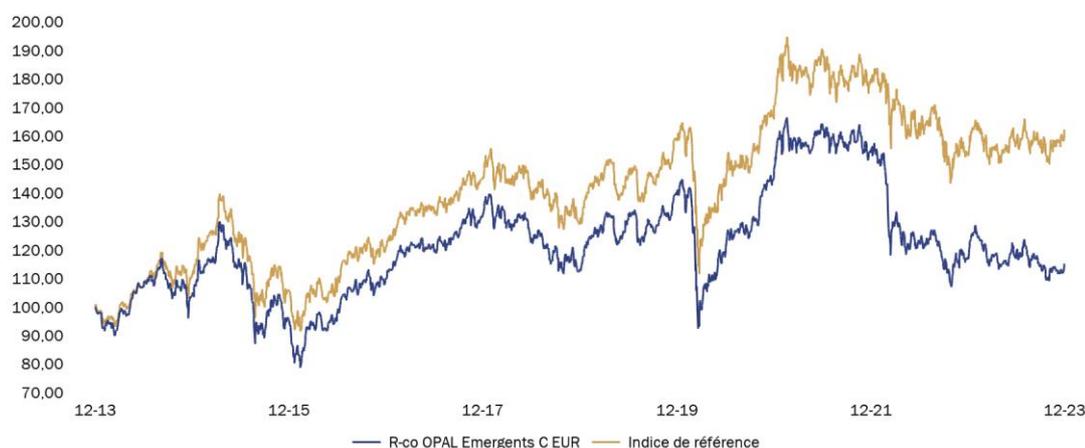
 SFDR  
 Article **8**

 PAYS D'ENREGISTREMENT  FR

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

R-co OPAL Emergents est un fonds de fonds spécialisé sur le marché des actions internationales et principalement des pays émergents. Rothschild & Co Asset Management définit l'allocation d'actifs et la met en oeuvre en investissant sur des fonds de son processus de recherche quantitatif et qualitatif. Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI Emerging Market Free (en date de J-1, converti en euro) depuis le 17 octobre 2011. A compter du 31 décembre 2012, l'indice est calculé dividendes réinvestis.

## ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 10 ANS



AU 29/12/2023

 ISIN  
**FR0011445378**  
 Valeur liquidative  
**609,2 €**  
 Actifs sous gestion  
**121,29 M€**

## PERFORMANCES CUMULÉES (%)

	1 mois	2023	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	2,11	-1,63	-1,63	-22,32	1,52	15,16
Indice	3,13	5,80	5,80	-4,93	24,47	62,29
Ecart Relatif	-1,03	-7,43	-7,43	-17,39	-22,94	-47,13

## PERFORMANCES ANNUELLES (%)

	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	-24,72	4,90	6,49	22,73	-14,01
Indice	-14,41	4,98	7,76	21,50	-10,43
Ecart Relatif	-10,31	-0,08	-1,27	1,23	-3,58

## PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)

	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	-8,09	0,30	1,42
Indice	-1,68	4,48	4,96
Ecart Relatif	-6,41	-4,17	-3,54

## INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds (%)	13,59	16,21	18,15
Volatilité Indice (%)	12,22	15,73	17,90
Ratio de Sharpe*	-0,36	-0,56	-0,01
Tracking error (%)	9,46	12,23	11,17
Ratio d'information	-0,86	-0,58	-0,42
Bêta	0,86	0,74	0,83

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

\*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild &amp; Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild &amp; Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



# Portefeuille

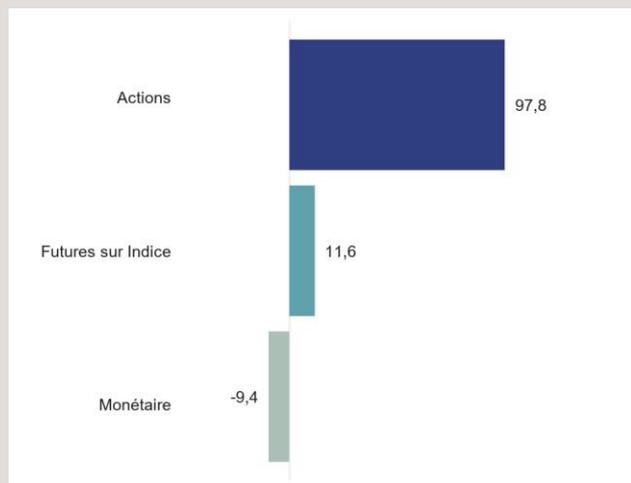
## PRINCIPALES POSITIONS (%)

Libellé	Poids
Nombre total de titres	18
Msif-asian Opp-z Usd	15,7
Larrainvial-latam Equity-i	15,1
Uti Indian Dyn Eqty-eur Rdr	11,6
Future Msci Emgmt Mar24	11,6
Jpm China Fund-c Usd	11,1
Future Euro Fx Curr Mar24	10,3
Vf-mtx Sust Asia L Xj-iusd	10,0
Neuberger Berman Ch Eq-i2usd	8,9
Fs-fssa Grt China Grw-3au	7,6
Ishares Msci Korea Usd Acc	5,1

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Stratégie
Vf-mtx Sust Asia L Xj-iusd	Actions Asie ex Japon
Amundi Msci Brazil-etf Acc	Actions Amérique Latine
Jpm China Fund-c Usd	Actions Asie ex Japon
Fs-fssa Grt China Grw-3au	Actions Asie ex Japon
Am Msci East Eur Ex Ru-etf A	Actions Pan Européen
Ventes	Stratégie
Larrainvial-latam Equity-i	Actions Amérique Latine
Jpm China Fund-c Usd	Actions Asie ex Japon
Fs-fssa Grt China Grw-3au	Actions Asie ex Japon
Ishares Msci South Africa	Actions EMEA
Ishares Msci Turkey	Actions Pan Européen

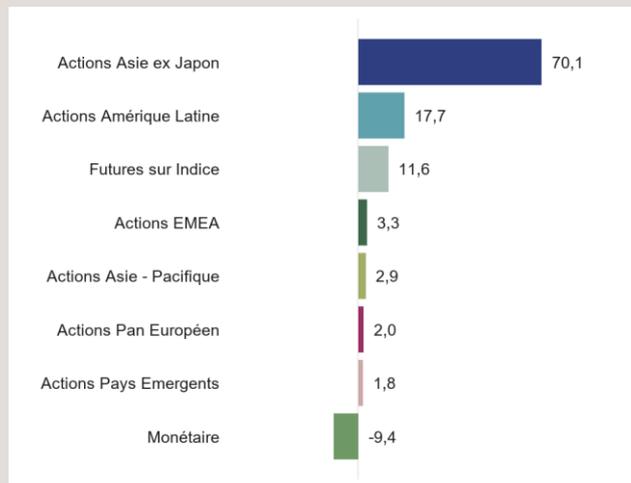
## EXPOSITION PAR CLASSE D'ACTIFS (%)



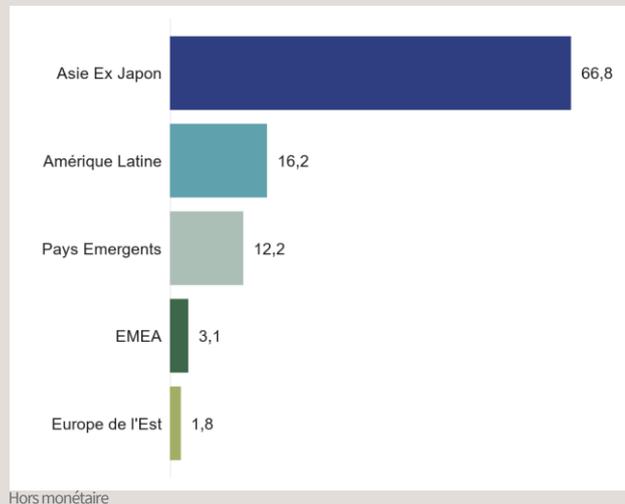
## PRINCIPAUX PROMOTEURS (%)



## RÉPARTITION PAR STRATÉGIE (%)



## EXPOSITION PAR PAYS (%)

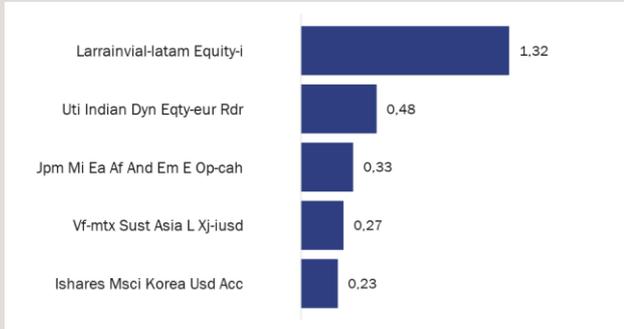


Source : Rothschild & Co Asset Management



# Analyse des performances

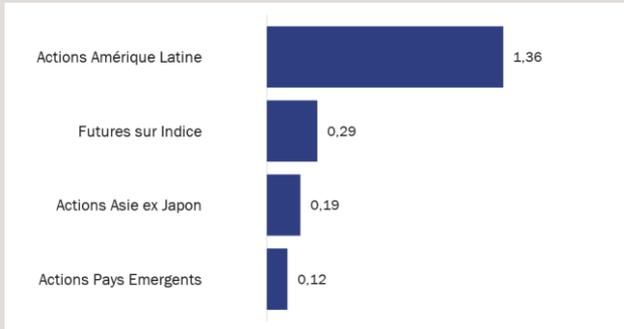
## PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



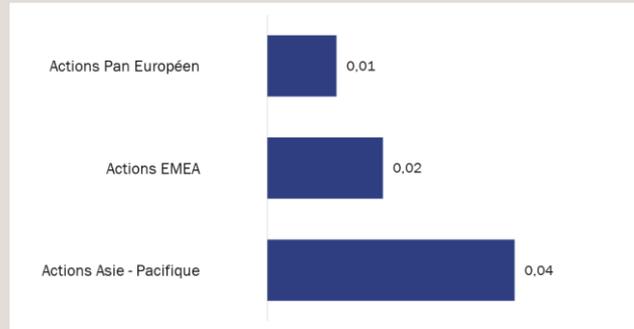
## DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



## PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR STRATÉGIE (%)



## DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR STRATÉGIE (%)



Source : Rothschild & Co Asset Management



# Caractéristiques

## Juridiques

Forme Juridique	FCP
Domicile	France
Classification AMF	Actions internationales
Devise Part / Fonds	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de création	08/03/2013
Date 1ère VL	15/03/2013
Horizon de placement conseillé	5 ans
Indice de référence	MSCI EM NTR

## Acteurs

Société de gestion	Rothschild & Co Asset Management
Dépositaire	Rothschild Martin Maurel
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Gérant(s)	Thomas AYACHE / Marc TERRAS

# Glossaire

## Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

## Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

## Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

## Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

## Échelle de risque

A risque plus faible			A risque plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

## Frais

Commission souscription / rachat (max.)	3% / Néant
Frais de gestion	1,50% TTC maximum de l'actif net
Frais courants ex-post	2,53%
Commission de surperformance	Néant

## Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

## Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



# Rapport de gestion | ESG

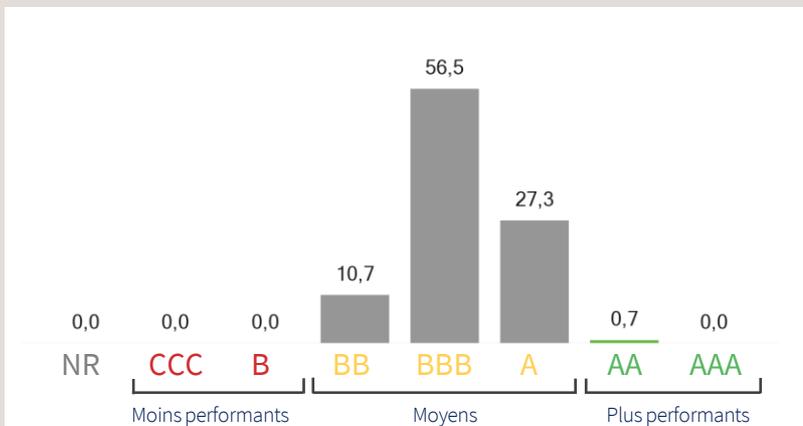
## NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	5,31	BBB
Taux de couverture		95,2%
Nombre de fonds détenus		16
Nombre de fonds notés		15

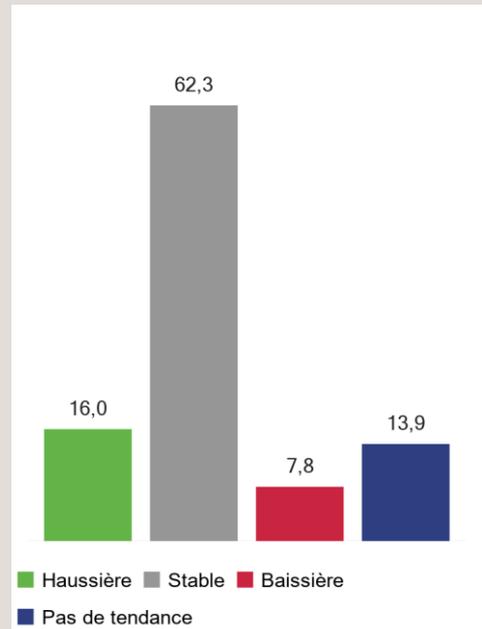
## COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	4,96	4,91	4,67

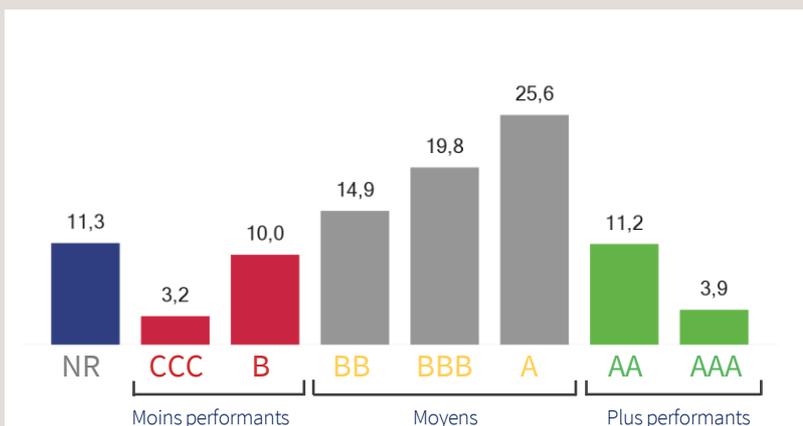
## DISTRIBUTION DES NOTES ESG DES FONDS (%)



## TENDANCE DES NOTES ESG SOUS-JACENTES (%)



## DISTRIBUTION DES NOTES ESG SOUS-JACENTES (%)



## MEILLEURES NOTES ESG

Fonds	Note / 10	Poids en portefeuille	Couverture ESG
RMM Court Terme C	8,09	0,7%	52,8%
Amundi Msci Brazil-etf Acc	6,95	2,6%	93,1%
Am Msci East Eur Ex Ru-etf A	6,75	2,0%	85,2%

## MOINS BONNES NOTES ESG

Fonds	Note / 10	Poids en portefeuille	Couverture ESG
Jpm Fund-emer Eur Eq-a Eur I	0,00	0,0%	91,0%
Jpmorgan Jpm Russia-cusd-acc	0,00	0,0%	95,0%
Invesco Msci Saudi Arabia	4,02	1,8%	100,0%

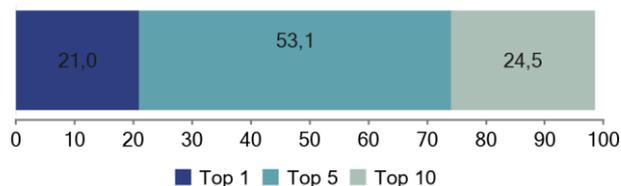


# Rapport de gestion | Profil Environnemental

## INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2)

	tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires
Fonds	168,05
Indice de référence	0
Ecart Relatif	168,05
Taux de couverture	95,2%

## CONTRIBUTION À L'INTENSITÉ CARBONE (%)



## PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Fonds	Intensité carbone (tCO2/M\$ CA)	Poids rebasé couverture intensité carbone	Intensité carbone pondérée	Couverture données carbone
Larrainvial-latam Equity-i	224,09	15,7%	35,23	94,6%
Neuberger Berman Ch Eq-i2usd	292,52	9,5%	27,69	96,3%
Msif-asian Opp-z Usd	144,97	16,4%	23,79	95,0%
Uti Indian Dyn Eqty-eur Rdr	177,94	12,2%	21,71	95,3%
Invesco Msci Saudi Arabia	818,97	2,0%	16,08	99,9%

## FOCUS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### RÉSERVES DE COMBUSTIBLES FOSSILES

3,2%

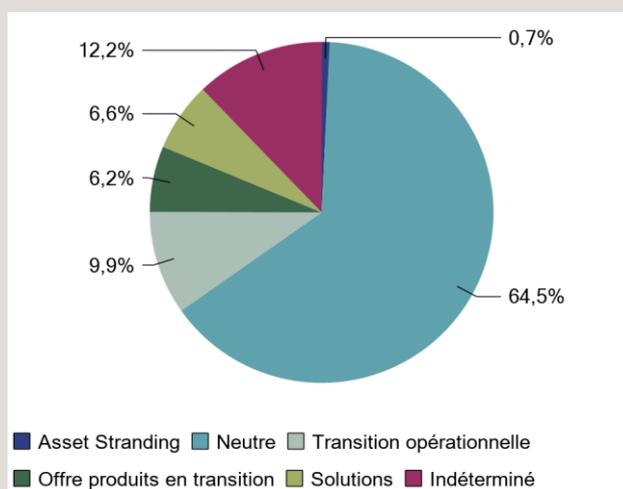
du portefeuille est exposé aux réserves de combustibles fossiles au travers des sociétés présentes dans chacun des fonds du portefeuille

### RÉSERVES CHARBON

0,8%

du portefeuille est exposé aux réserves de charbon au travers des sociétés présentes dans chacun des fonds du portefeuille

### RÉPARTITION PAR CATÉGORIE "TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE"





# Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [am.eu.rothschildandco.com](http://am.eu.rothschildandco.com)

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

## Vos contacts commerciaux

### Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : [AMEUIstitutionnelsFrance@rothschildandco.com](mailto:AMEUIstitutionnelsFrance@rothschildandco.com)

### Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : [AMEUDistribution@rothschildandco.com](mailto:AMEUDistribution@rothschildandco.com)

### International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : [clientserviceteam@rothschildandco.com](mailto:clientserviceteam@rothschildandco.com)



# **R-co OPAL EMERGENTS**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine  
75008 Paris

---

## **Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif**

au 29 décembre 2023

## R-co OPAL EMERGENTS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine  
75008 Paris

### Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 29 décembre 2023

---

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement R-co OPAL EMERGENTS et en application des dispositions prévues par l'article L 214-17 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 13 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 1542 R-CO OPAL EMERGENTS

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
-------------	------------------------------	-------------------------------	------------	-------------------------------------	--------------	-----------------	--------	------------------------------	--	-------------------	------------------------------	-----------------

## III - Titres d'OPCVM

## OPCVM européens coordonnés et assimilables

## DEVISE VALEUR : EUR EURO

LU2659281534	JP MID EM AFREMG CHD	40,000.	P EUR	92.4543	M 29/12/23	101.48	0	3,698,173.03	4,059,200.00	0.00	361,026.97	3.35
LU0051759099	JPMF EAS.EU.A 3DEC	185,000.	P EUR	42.6918	M 29/12/23	0.	E	7,897,983.00	0.00	0.00	-7,897,983.00	0.00
LU1900066462	LYX MSCI E EU XR	105,000.	P EUR	22.3938	M 28/12/23	23.085	Y	2,351,349.72	2,423,925.00	0.00	72,575.28	2.00
LU1900066207	LYXOR MSCI BRAZIL UC	140,000.	P EUR	21.8203	M 28/12/23	22.2366	Y	3,054,847.88	3,113,124.00	0.00	58,276.12	2.57
FRO007442496	RMM COURT TERME C	206.	P EUR	4043.0321	M 29/12/23	4043.62	5	832,864.62	832,985.72	0.00	121.10	0.69
IE00BDZ2R889	UTI GOLDFINCH EURR	950,000.	P EUR	11.4407	M 29/12/23	14.8609	0	10,868,678.05	14,117,855.00	0.00	3,249,176.95	11.64
LU0476289623	XINDONESIA SW 1C	240,000.	P EUR	14.3824	M 28/12/23	14.6956	4	3,451,777.44	3,526,944.00	0.00	75,166.56	2.91

## SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO

CUMUL (EUR)

32,155,673.74

28,074,033.72

0.00

-4,081,640.02 23.15

## DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US

IE00B9723685	FSA GR CH GT III USD	610,000.	P USD	16.3536	M 29/12/23	16.7718	0	9,266,202.05	9,258,640.72	0.00	-7,561.33	7.63
IE00BFWMQ331	INV MSCI SAUDI	80,000.	P USD	30.3231	M 28/12/23	29.954	Y	2,241,492.19	2,168,615.38	0.00	-72,876.81	1.79
LU0129472758	JPMF CHINA JPMCC	360,000.	P USD	55.3536	M 29/12/23	41.43	0	18,305,201.56	13,497,556.56	0.00	-4,807,645.00	11.13
LU0215050302	JPMF RUSSIA C CAP	1,570,000.	P USD	6.5316	M 29/12/23	0.	E	8,924,384.38	0.00	0.00	-8,924,384.38	0.00
LU0939496179	LARR-LAT EQ-I	180,000.	P USD	90.1369	M 28/12/23	112.5134	0	14,707,439.20	18,327,974.66	0.00	3,620,535.46	15.11
LU1378878604	MSIF AS OPP ZC	450,000.	P USD	46.8059	M 29/12/23	46.81	0	19,513,044.15	19,062,895.93	0.00	-450,148.22	15.72
IE00B8BYOV78	NB-CH EQUIT-12\$A	890,000.	P USD	14.21	M 29/12/23	13.47	0	11,793,080.94	10,849,140.27	0.00	-943,940.67	8.94
LU0384410279	VON SUS AXJ EQ IC	33,000.	P USD	398.5426	M 28/12/23	404.18	0	11,953,007.58	12,070,533.94	0.00	117,526.36	9.95

## SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US

CUMUL (EUR)

96,703,852.05

85,235,357.46

0.00

-11,468,494.59 70.27

## Autres OPC cotés

## DEVISE VALEUR : EUR EURO

IE00B5W4TY14	ISHR KOREA ACC	39,000.	P EUR	145.8867	M 28/12/23	159.0239	4	5,689,582.45	6,201,932.10	0.00	512,349.65	5.11
--------------	----------------	---------	-------	----------	------------	----------	---	--------------	--------------	------	------------	------

## III - Titres d'OPCVM

CUMUL (EUR)

134,549,108.24

119,511,323.28

0.00

-15,037,784.96 98.53

## VI - ENGAGEMENTS SUR MARCHES A TERME

## Engagements à terme fermes

## Futures étrangers

## SOUS-JACENT : CMEEC EUR/USD CME

FFXL000002NH	EC EURUSD 0324	100.	USD	1.0949	M 29/12/23	1.1075	4	0.00	142,533.94	0.00	142,533.94	0.12
--------------	----------------	------	-----	--------	------------	--------	---	------	------------	------	------------	------

## SOUS-JACENT : MXEF MSCI EMERGING MARKETS

FINL000007HL	MME MSCI EMER 0324	300.	USD	981.5	M 29/12/23	1033.7	4	0.00	708,597.29	0.00	708,597.29	0.58
--------------	--------------------	------	-----	-------	------------	--------	---	------	------------	------	------------	------

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 1542 R-CO OPAL EMERGENTS

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
<b>Futures étrangers</b>												
CUMUL (EUR)						0.00		851,131.23	0.00	851,131.23	0.70	
<b>VIII - TRESORERIE</b>												
<b>Dettes et créances</b>												
<b>Appels de marge</b>												
<b>DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</b>												
MARRCUSD	Appel Marge R.M.M.	-940,500.	USD	0.90895903	29/12/23	0.90497738		-854,875.97	-851,131.22	0.00	3,744.75	-0.70
<b>Frais de gestion</b>												
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>												
FGPREUR	Frais gest rétro in	10,231.6	EUR	1.	29/12/23	1.		10,231.60	10,231.60	0.00	0.00	0.01
FGPVFC1EUR	Frais de Gest. Fixe	-119,362.76	EUR	1.	29/12/23	1.		-119,362.76	-119,362.76	0.00	0.00	-0.10
FGPVFC2EUR	Frais de Gest. Fixe	-51,714.08	EUR	1.	29/12/23	1.		-51,714.08	-51,714.08	0.00	0.00	-0.04
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>						CUMUL (EUR)		-160,845.24	-160,845.24	0.00	0.00	-0.13
<b>Dettes et créances</b>												
CUMUL (EUR)								-1,015,721.21	-1,011,976.46	0.00	3,744.75	-0.83
<b>Disponibilités</b>												
<b>Avoirs en france</b>												
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>												
BORCEUR	ROTHSCHILD MM	235,515.76	EUR	1.	29/12/23	1.		235,515.76	235,515.76	0.00	0.00	0.19
<b>DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</b>												
BORCUSD	ROTHSCHILD MM	1,883,341.12	USD	0.90353873	29/12/23	0.90497738		1,701,671.64	1,704,381.10	0.00	2,709.46	1.41
<b>Avoirs en france</b>												
CUMUL (EUR)								1,937,187.40	1,939,896.86	0.00	2,709.46	1.60
<b>VIII - TRESORERIE</b>												
CUMUL (EUR)								921,466.19	927,920.40	0.00	6,454.21	0.77
<b>PORTEFEUILLE : R-CO OPAL EMERGENTS (1542 )</b>												
(EUR)								135,470,574.43	121,290,374.91	0.00	-14,180,199.52	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 1542 R-CO OPAL EMERGENTS

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 120,362,454.51

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe : 4,187.77 EUR

Frais de Gest. Fixe : 1,843.96 EUR

Frais de gestion charge Entreprise

FRAIS MAXIMUM : 4,187.77 EUR

FRAIS MAXIMUM : 1,843.96 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 FR0010323303 R-CO OPAL EMER F	EUR EUR	76,422,635.74	1,552,820.694	49.22	63.008316263048			50.70	49.22
C2 FR0011445378 R-CO OPAL EMER C	EUR EUR	44,867,739.17	73,650.65	609.20	36.991683736952			627.48	609.20
C6 FR0011445394 R-CO OPAL EMER C	CHF EUR	0.00	0.	834.70	0.			0.00	0.00

Actif net total en EUR : 121,290,374.91

C6 CHF 0. 1,024.42 0. 0. 0.

Precedente VL en date du 28/12/23 :

C1 R-CO OPAL EMER F EUR	Prec. VL :	48.83 (EUR)	Variation :	+0.799%
C2 R-CO OPAL EMER C EUR	Prec. VL :	604.48 (EUR)	Variation :	+0.781%

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock adm principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 1542 R-CO OPAL EMERGENTS

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

## COURS DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		variation	
Cours EUR en USD :	1.105	cotation :	29/12/23	0.	1.1114	cotation :	28/12/23	-0.57585

## COURS INVERSES DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		
Cours USD en EUR :	0.9049773755	cotation :	29/12/23	0.	0.8997660608	cotation :	28/12/23

# **R-co OPAL EMERGENTS**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine  
75008 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

## R-co OPAL EMERGENTS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP R-co OPAL EMERGENTS,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co OPAL EMERGENTS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>120 362 454,51</b>	<b>120 730 793,73</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>119 511 323,28</b>	<b>120 356 707,85</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	113 309 391,18	105 160 280,35
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	6 201 932,10	15 196 427,50
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>851 131,23</b>	<b>374 085,88</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	851 131,23	374 085,88
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>10 231,60</b>	<b>20 939,02</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 231,60	20 939,02
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 939 896,86</b>	<b>1 017 069,10</b>
Liquidités	1 939 896,86	1 017 069,10
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>122 312 582,97</b>	<b>121 768 801,85</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	122 810 057,54	129 137 342,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	584 848,38	-5 844 355,97
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 104 531,01	-2 079 769,48
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>121 290 374,91</b>	<b>121 213 217,26</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>851 131,22</b>	<b>374 085,88</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	851 131,22	374 085,88
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	851 131,22	374 085,88
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>171 076,84</b>	<b>181 498,71</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	171 076,84	181 498,71
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>122 312 582,97</b>	<b>121 768 801,85</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
<b>EC EURUSD 0324</b>	12 528 280,54	0,00
<b>MME MSCI EMER 0324</b>	14 032 126,70	0,00
MME MSCI EMER 0323	0,00	13 492 405,78
EC EURUSD 0323	0,00	11 972 974,87
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Les valeurs en gras correspondent à des valeurs en attente de l'affectation de la SDG. Par défaut, elles sont classées en « autres opérations ».

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	157 573,78	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	212 552,04
<b>TOTAL (1)</b>	<b>157 573,78</b>	<b>212 552,04</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	87 156,19	30 250,28
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>87 156,19</b>	<b>30 250,28</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>70 417,59</b>	<b>182 301,76</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 191 458,38	2 152 930,91
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-2 121 040,79</b>	<b>-1 970 629,15</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	16 509,78	-109 140,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-2 104 531,01</b>	<b>-2 079 769,48</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011445378 - Part R-CO OPAL EMERGENTS C EUR : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR0010323303 - Part R-CO OPAL EMERGENTS F EUR : Taux de frais maximum de 2% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts R-CO OPAL EMERGENTS C EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts R-CO OPAL EMERGENTS F EUR	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>121 213 217,26</b>	<b>141 207 894,18</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	21 243 764,05	30 340 424,35
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-18 514 912,03	-13 732 782,59
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 145 134,26	3 006 528,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 684 583,20	-10 834 510,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 449 078,86	1 095 434,44
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 719 970,06	-3 179 351,18
Frais de transactions	-686 489,40	-477 072,30
Différences de change	-3 312 414,33	6 420 273,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 128 017,69	-30 169 009,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-13 962 445,80	-16 090 463,49
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	16 090 463,49	-14 078 546,18
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	1 150 622,60	-493 933,36
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	851 131,23	-299 491,37
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	299 491,37	-194 441,99
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 121 040,79	-1 970 629,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>121 290 374,91</b>	<b>121 213 217,26</b>

(\*) N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI: 50,00 euros

(\*\*) N : Frais de certification annuelle d'un LEI: 50,00 euros

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	14 032 126,70	11,57
Change	12 528 280,54	10,33
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>26 560 407,24</b>	<b>21,90</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 939 896,86	1,60
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 939 896,86	1,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	85 235 357,46	70,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 704 381,10	1,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	26 560 407,24	21,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	10 231,60
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>10 231,60</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	171 076,84
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>171 076,84</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-160 845,24</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part R-CO OPAL EMERGENTS C EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	15 458,166	9 555 809,09
Parts rachetées durant l'exercice	-13 673,857	-8 376 524,47
Solde net des souscriptions/rachats	1 784,309	1 179 284,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 650,650	
<b>Part R-CO OPAL EMERGENTS F EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	230 683,066	11 687 954,96
Parts rachetées durant l'exercice	-203 529,400	-10 138 387,56
Solde net des souscriptions/rachats	27 153,666	1 549 567,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 552 820,694	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part R-CO OPAL EMERGENTS C EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part R-CO OPAL EMERGENTS F EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts R-CO OPAL EMERGENTS C EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	689 561,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	25 140,49
<b>Parts R-CO OPAL EMERGENTS F EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 569 834,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	42 796,31

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			832 985,72
Instruments financiers à terme	FR0007442496	RMM COURT TERME C	832 985,72
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>832 985,72</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-2 104 531,01	-2 079 769,48
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-2 104 531,01</b>	<b>-2 079 769,48</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO OPAL EMERGENTS C EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-633 510,64	-610 590,02
<b>Total</b>	<b>-633 510,64</b>	<b>-610 590,02</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO OPAL EMERGENTS F EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 471 020,37	-1 469 179,46
<b>Total</b>	<b>-1 471 020,37</b>	<b>-1 469 179,46</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	584 848,38	-5 844 355,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>584 848,38</b>	<b>-5 844 355,97</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Parts R-CO OPAL EMERGENTS C EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	216 690,32	-2 141 299,15
<b>Total</b>	<b>216 690,32</b>	<b>-2 141 299,15</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Parts R-CO OPAL EMERGENTS F EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	368 158,06	-3 703 056,82
<b>Total</b>	<b>368 158,06</b>	<b>-3 703 056,82</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>135 446 796,94</b>	<b>133 963 236,03</b>	<b>141 207 894,18</b>	<b>121 213 217,26</b>	<b>121 290 374,91</b>
<b>Parts R-CO OPAL EMERGENTS C CHF en CHF</b>					
Actif net en CHF	1 314 477,90	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	1 136,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire en CHF	1 157,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	68,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-13,61	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Parts R-CO OPAL EMERGENTS C EUR en EUR</b>					
Actif net	34 358 116,55	35 272 876,65	47 533 081,28	44 504 353,06	44 867 739,17
Nombre de titres	46 654,742	44 977,812	57 782,143	71 866,341	73 650,650
Valeur liquidative unitaire	736,43	784,23	822,63	619,27	609,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	47,02	72,90	95,89	-29,79	2,94
Capitalisation unitaire sur résultat	-9,40	-9,41	-11,87	-8,49	-8,60
<b>Parts R-CO OPAL EMERGENTS F EUR en EUR</b>					
Actif net	99 877 626,49	98 690 359,38	93 674 812,90	76 708 864,20	76 422 635,74
Nombre de titres	1 645 571,433	1 534 567,288	1 395 551,761	1 525 667,028	1 552 820,694
Valeur liquidative unitaire	60,69	64,31	67,12	50,28	49,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,88	5,97	7,84	-2,42	0,23
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,05	-1,04	-1,31	-0,96	-0,94

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
RMM COURT TERME C	EUR	206	832 985,72	0,69
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>832 985,72</b>	<b>0,69</b>
<b>IRLANDE</b>				
FSSA Greater China Growth Fund Class III Accumulation USD	USD	610 000	9 258 640,72	7,63
INVESCO MARKETS PLC - INVESCO MSCI SAUDI ARABIA ETF	USD	80 000	2 168 615,38	1,79
NEUBERGER BERMAN CH EQ-I2USD	USD	890 000	10 849 140,27	8,94
UTI GOLDFINCH FD PLC EUR RDR	EUR	950 000	14 117 855,00	11,64
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>36 394 251,37</b>	<b>30,00</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
JPMF CHINA FD SHS JPM C ACC USD C	USD	360 000	13 497 556,56	11,13
JPMF EASTREN EUROPE EQ.A 3DEC	EUR	185 000	0,00	0,00
JPMF RUSSIA C CAP (USD)	USD	1 570 000	0,00	0,00
LARRAINVIAL-LATAM EQUITY-I	USD	180 000	18 327 974,66	15,11
LYXOR MSCI BRAZIL UCITS ETF	EUR	140 000	3 113 124,00	2,56
Lyxor MSCI Eastern Europe ex Russia UCITS ETF Acc	EUR	105 000	2 423 925,00	2,00
MIDDLE EAST AFRICA AND EMERG EUROPE OPP C HDG	EUR	40 000	4 059 200,00	3,35
MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS ASIA OPPORTUNITY Z	USD	450 000	19 062 895,93	15,72
VONTOBEL SUST ASIA XJ EQY I	USD	33 000	12 070 533,94	9,95
Xtrackers MSCI Indonesia Swap UCITS ETF 1C	EUR	240 000	3 526 944,00	2,91
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>76 082 154,09</b>	<b>62,73</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>113 309 391,18</b>	<b>93,42</b>
<b>Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés</b>				
<b>IRLANDE</b>				
iShares VII PLC - iShares MSCI Korea ETF USD Acc	EUR	39 000	6 201 932,10	5,11
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>6 201 932,10</b>	<b>5,11</b>
<b>TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés</b>			<b>6 201 932,10</b>	<b>5,11</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>119 511 323,28</b>	<b>98,53</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EC EURUSD 0324	USD	100	142 533,94	0,12
MME MSCI EMER 0324	USD	300	708 597,29	0,58
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>851 131,23</b>	<b>0,70</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>851 131,23</b>	<b>0,70</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>851 131,23</b>	<b>0,70</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE R.M.M.	USD	-940 500	-851 131,22	-0,70
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-851 131,22</b>	<b>-0,70</b>
<b>Créances</b>			<b>10 231,60</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-171 076,84</b>	<b>-0,14</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 939 896,86</b>	<b>1,60</b>
<b>Actif net</b>			<b>121 290 374,91</b>	<b>100,00</b>

Parts R-CO OPAL EMERGENTS F EUR	EUR	1 552 820,694	49,22
Parts R-CO OPAL EMERGENTS C EUR	EUR	73 650,650	609,20